BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

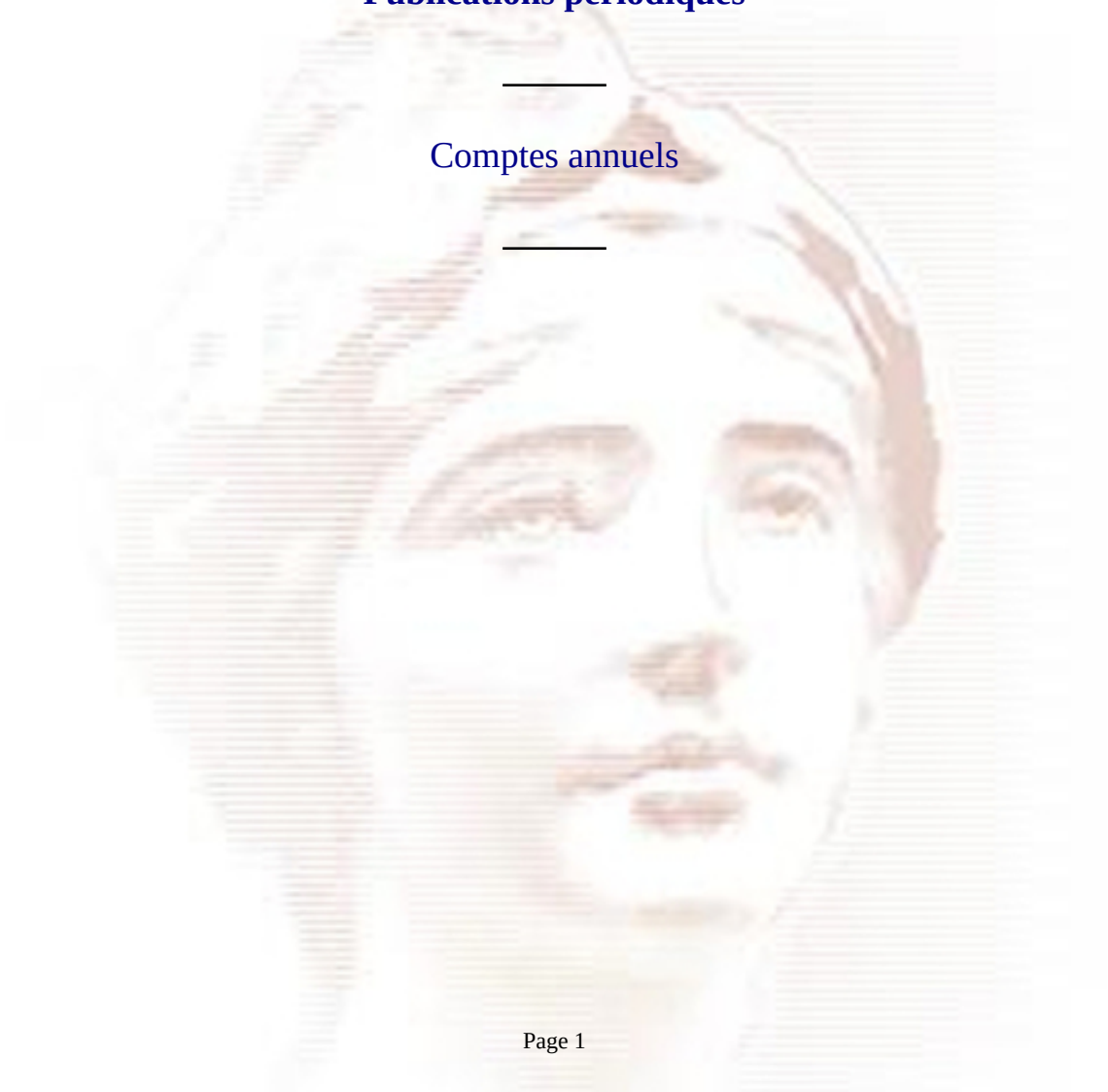
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



GRESHAM BANQUE

Société anonyme au capital de 8 997 576 €
Siège social : 20 rue de la Baume 75008 PARIS
341 911 576 RCS Paris

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2021

A. — Comptes sociaux

I. — Bilan

(En milliers d'euros.)

Actif	2020	2019
Opérations interbancaires et assimilées	120 684	143 763
Caisse, Banques Cent/ales	79 423	110 301
Effets publics, valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit	41 261	33 462
. A vue	31 261	23462
. A terme	10 000	10 000
Opérations avec la clientèle	5 235	7 150
. Autres concours à la clientèle	5 062	6 504
. Comptes ordinaires débiteurs	173	646
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations & autres titres détenus à long terme	4	4
Parts dans les entreprises liées	8 180	8 180
Immobilisations incorporelles	3 133	1 009
Immobilisations corporelles	13	20
Autres actifs	2 554	1 904
Comptes de négociation et de régularisation	7 998	15 600
Total actif	147 802	177 631

Passif	2020	2019
Opérations interbancaires et assimilées	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
. A vue	0	0
Opérations avec la clientèle	115 168	14/J 550
Comptes d'épargne à régime spécial	28 150	26 923
. A terme	28 150	26 923
Autres dettes	87 018	113 627
. A vue	87 018	113 627
. A terme	0	0
Autres passifs	8 688	11 690
Comptes de négociation et de régularisation	5 905	7 722
Provisions pour risques et charges	100	284
Capitaux propres	17 941	17 384
(Hors Fonds pour Risques Bancaires Généraux)		
Capital souscrit	8 998	8 998
Prime d'émission	658	658
Réserves	900	882
Report à nouveau	5 828	5 258
Résultat de l'exercice	1557	1 588
Total passif	147 802	177 631

Hors Bilan	2020	2019
Engagements donnés	3 397	1 330
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	3 397	1 330
Engagements reçus	7 236	8 512
Nantissements reçus en garantie des prêts	7 236	8 512

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	174	137
Intérêts et charges assimilées	-454	-358
Revenus des titres à revenu variable	2 500	1 009
Commissions (produits)	7 305	9 060
Commissions (charges)	-2 840	-2 915
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-14	-2
. Gains sur opérations sur titres de transaction	-12	-4
. Gains ou pertes sur opérations de change	-2	2
Gains ou pertes sur opérations de placement & assimilés	0	0
. Gains ou pertes sur opérations sur titres de placement	0	0
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	-63	119
Produit net bancaire	6 608	7 050
Charges générales d'exploitation	-4 811	-5 405
. Frais de personnel	-7 589	-5 894
. Autres frais administratifs	-5 734	-5 242
. Autres charges d'exploitation non bancaire	161	-378
. Autres produits d'exploitation non bancaire	8 351	6 109
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-240	-56
Résultat brut d'exploitation	1 557	1 589
Coût du risque	0	0
Résultat d'exploitation	1 557	1 589
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
Résultat courant avant impôt	1 557	1 589
Résultat exceptionnel	0	-1
. Produits exceptionnels	0	1
. Charges exceptionnelles	0	-2
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	1 557	1 588

III. – Notes annexes aux comptes annuels

A. – Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, Gresham Banque a lancé en 2019 le projet SYMBIOTE (Système de Management Bancaire Intégré des Opérations Titres et Espèces). Ce projet vise à rationaliser le système d'information de la banque pour assurer une gestion unifiée de ses opérations quel que soit leur réseau de distribution. Le deuxième lot, livré en deux parties en production :

— Fin juillet 2020, gestion intégrée sur Olympic / Boréa les tiers Intencial,
— Fin novembre 2020 gestion intégrée sur Olympic / Boréal des comptes,
— Décembre 2020 transfert sur Olympic de la chaine espèce d'Intencial.

L'épidémie du Covid-19, apparue en mars 2020, a entraîné une crise sanitaire mondiale. Gresham Banque a mis en œuvre des mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon précise les impacts de cette crise à date, l'intégralité des opérations de Gresham Banque a pu être maintenue et aucun impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2020 n'a été identifié.

B. – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 22/03/2021 par le Directoire.

1. – Présentation

Les comptes annuels de GRESHAM Banque sont établis selon les normes comptables en vigueur et les principes définis par le Ministère de l'Economie, après avis du Comité Consultatif de la Législation et de la Règlementation Financière (CCLRF).

2. – Méthodes comptables appliquées

Opérations en devises

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du dernier jour de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont classées au bilan selon leur nature. Elles sont également regroupées et ventilées selon leurs échéances.
Les créances et dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou leur nature :

- Créances et dettes à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- Crédits de trésorerie, crédits à la consommation et autres crédits pour la clientèle.
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces créances et dettes sont enregistrés en compte de créances ou dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements à long terme accordés aux salariés

Chaque année, la société actualise l'évaluation de ses engagements de retraite envers ses salariés. Le calcul tient compte des risques de mortalité, du turnover du personnel, de la taille réduite de la population et des départs à la retraite de l'année. La méthode appliquée est celle préconisée par l'AGIRC/ARRCO et elle est conforme à la recommandation ANC 2013-02. Ces engagements de retraite ne font pas l'objet d'une provision mais sont comptabilisés dans les engagements hors bilan. Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue à partir de 20 ans d'ancienneté.

Résultat par action

Le capital social est composé de 590 225 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15.24 €, il est entièrement libéré. Le résultat s'élève à 2.64 € par action pour 2020.

Commissions sur encours

Les commissions sont enregistrées à l'émission des factures et en application des conditions de rémunération prévues aux conventions signées. Les commissions liées aux rétrocessions sont reversées aux différentes contreparties après leur encaissement.

Provisions pour risques et charges :

Conformément au principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont déterminées, le cas échéant, par les services opérationnels concernés, dès lors qu'une sortie de ressources probable et sans contrepartie a été identifiée.
Il s'agit notamment des provisions pour litiges, qui comprennent des frais de procédure, et des indemnités de fin de carrière.

Produits et charges exceptionnels

Dans le cadre de la revue des charges & produits, les opérations ne relevant pas directement de l'activité courante bancaire sont classées en produits et charges exceptionnels.

3. – Comptes de bilan

3.1. – Portefeuille titres

Les opérations concernant le portefeuille sont enregistrées conformément au titre 3 du Règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014. Les titres détenus en portefeuille sont répartis en trois catégories :

— Titres de transaction
Destinés à être cédés dans un délai maximum de six mois, ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon inclus et frais exclus.
A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché de la date d'arrêté. Les plus ou moins values latentes sont portées au compte de résultat.

— Titres de placement
Acquis avec l'intention de les conserver plus de six mois, ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors frais et coupon couru.
Les moins-values latentes à la date d'arrêté font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

— Titres de participation
Il s'agit de titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition. Les moins-values latentes par rapport à leur valeur d'utilité à la date d'arrêté font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.2. – Titres reçus ou donnés en pension livrée

GRESHAM Banque est intermédiaire dans les opérations de pension entre le cédant et le cessionnaire et à ce titre est rémunérée.
Les titres n'étant ni prêtés ni empruntés par GRESHAM Banque, ils ne figurent ni à l'actif ni au passif du bilan.

3.3. – Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans, à partir de la date de mise en service.
Les immobilisations corporelles sont amorties de la manière suivante :

Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

4. – Compte de résultat

Résultats sur les opérations de change

Les résultats des opérations de change sont déterminés selon les modalités prévues dans l'instruction n° 94-05 de la Commission Bancaire et au titre 7 du Règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014.
Les gains et les pertes de change latents ou définitifs sont comptabilisés au compte de résultat.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus d'actions, notamment des titres de participation sont comptabilisés au moment de leur encaissement.
Les revenus des obligations du poste titres de placement et titres d'investissement correspondent aux intérêts acquis au jour le jour pendant la période effective de détention.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

La banque n'intervient pas pour compte propre sur des marchés organisés ou de gré à gré d'instruments financiers, à terme ferme ou conditionnel, de taux d'intérêt ou de change.

Impôts

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé.
GRESHAM Banque fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par la SGAPS APICIL.

5. – Comptes consolidés

En application du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Bancaire, GRESHAM Banque établit des comptes consolidés.
Les comptes de GRESHAM Banque sont également combinés par la société tête de groupe SGAPS APICIL.

C. – Notes sur le bilan

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Opérations interbancaires et opérations avec la clientèle

	Montant
Créances	
Opérations interbancaires	120 684
Banque de France	79 423
Créances sur établissements de crédit	(*) 41 261
Opérations avec la clientèle	5 235
Autres concours à la clientèle	(*) 5 062
Comptes ordinaires débiteurs	(*) 173
Dettes	
Opérations interbancaires	-
Dettes envers les établissements de crédit	-
Opérations avec la clientèle	115 168
Comptes d'épargne à régime spécial	(*) 28 150
Comptes ordinaires créditeurs	(*) 87 018

** dettes et créances ne faisant pas appel au refinancement de la Banque centrale*

Opérations interbancaires

Le montant des liquidités placées sur le compte Banque de France de GRESHAM Banque s'élève à 79 423 milliers d'euros au 31 décembre 2020, contre 110 301 milliers d'euros au 31 décembre 2019.
Les créances à vue sur les établissements de crédits s'établissent à 41 261 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 33 462 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Opérations avec la clientèle

Ce poste diminue de 25 382 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2019 dont 14 390 milliers d'euros sur les comptes d'épargne à régime spécial et 5 237 milliers d'euros sur les dépôts à vue créditeurs de la clientèle.

Parts dans les entreprises liées

Ce poste correspond aux participations suivantes :

Entreprise liée (En milliers d'euros.)	Pourcentage de détention	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Gresham SA	ns	0,02	0,02
Gresham immobilier SNC	5 %	0,25	0,25
Info placement SAS	5 %	1,85	1,85
APICIL Asset Management SA	99,98 %	8180,12	8 180,12

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2020

(En milliers d'euros.)	Capital et primes d'émission	Réserves	Quote-part du capital détenu	Valeurs inventaire des titres détenus	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication							
1- Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)							
APICIL Asset Management (France)	8 182	3 772	99,98 %	11 952	18 346	1171	0
2- Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)							
Néant							
B- Renseignements concernant les autres filiales et participations							
Infoplacement.fr	37	226	5 %	2	1 323	72	0
Gresham Immobilier	5	189	5 %		5	4	0

Immobilisations

a) Valeurs brutes

(En milliers d'euros.)	Montant brut 31/12/2019	Entrées	Sorties	Montant brut 31/12/2020	Amortissements & provisions 31/12/2020	Montant net 31/12/2020
Immobilisation incorporelles						
Fonds de commerce	198			198	-198	0
Logiciels	5 246	2 428		7 674	-5 419	2 255
Frais de développement en cours	952	2 325	-2 428	878		878
Immobilisations corporelles						
Matériel informatique	61	2		63	-52	11
Autres immobilisations corporelles	20	0		20	-17	3
Total immobilisations	6 476	4 785	- 2 428	8 833	- 5 687	3 146

Les frais de développement en cours concernent le projet SYMBIOTE d'unification des systèmes d'information des réseaux Gresham et Intencial.

b) Amortissements et provisions

(En milliers d'euros.)	Amortissements & provisions 31/12/2019	Dotations	Reprises	Amortissements & provisions 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	198			198
Logiciels	5 134	230	0	5 419
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	43	9	0	52
Autres immobilisations corporelles	17	0	0	17
Total amortissements et provisions	5 447	240	0	5 687

Seuls les éléments du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan ont fait l'objet en totalité d'une provision pour dépréciation

Autres actifs

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Créances rétrocessions	332	332
Créances fiscales et sociales	440	150
Créances clients	787	755
Débiteurs divers	987	667
Total	2 546	1 904

Comptes de négociation et de régularisation actifs

(En milliers d'euros.)	2020	2 019
Comptes de règlement des opérations sur titres	270	815
Opérations en transit	115	18
Commissions de rétrocessions à recevoir	3 275	9 063
Produits à recevoir groupe APICIL	1 913	2 488
Produits à recevoir partenariats	2 297	3 120
Autres produits à recevoir	70	76
Charges constatées d'avance	25	20
Total	7 966	15 600

Les soldes des comptes de règlement des opérations sur titres concernent des transactions dénouées dans les premiers jours de l'année 2020.
Les commissions de rétrocessions à recevoir correspondent principalement aux montants à collecter pour le compte des sociétés du Groupe APICIL et à reverser à ces sociétés.

Autres passifs

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Dettes rétrocessions groupe APICIL	2 179	7 371
Dettes rétrocessions sociétés de gestion	599	514
Dettes fiscales et sociales	3 363	2 678
Dettes droits de garde	636	553
Dettes fournisseurs et diverses	477	575
Total	7 254	11 690

Comptes de négociation et de régularisation passifs

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Comptes de règlement des opérations sur titres	3 443	4 703
Chèques et virements en transit	1 378	1 037
Charges à payer groupe APICIL	1 353	1 547
Autres charges à payer	1 124	436
Total	7 298	7 722

Variation des capitaux propres pendant l'exercice

(En milliers d'euros.)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2020	8 998	658	882	5 258	1 588	15 795
Affectation du Résultat 2019			18	570	-1 588	-1 000
Résultat de l'exercice 2020					1 557	1 557
Solde au 31 décembre 2020	8 998	658	900	5 828	1 557	17 941

Le capital de la société est composé de 590 225 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un nominal de 15,24 €.
Il est détenu à 99,99 % par APICIL Prévoyance.

Réserves

Les réserves correspondent à la réserve légale.

Echéances des créances et des dettes

(En milliers d'euros.)	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans	Solde
Créances				
Autres concours à la clientèle	195	1 879	2 987	5 062
Comptes ordinaires débiteurs	173			173
Total	368	1819	2987	5235
Dettes				
Comptes d'épargne à régime spécial		28 150		28 150
Autres dettes à vue	87 018			87 018
Total	81018	28150	0	115 168

D. – Notes sur le compte de résultat

Intérêts et produits assimilés

Les produits d'intérêts s'élèvent à 175 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 137 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et proviennent principalement d'opérations avec la clientèle.

Intérêts et charges assimilées

Les charges s'élèvent à 454 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 358 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et correspondent aux intérêts négatifs des liquidités placées sur le compte Banque de France et auprès d'établissements de crédit.

Revenus des titres à revenu variable

Les revenus des titres à revenu variable représentent les dividendes des entreprises liées (Apicil Asset Management) pour 2 500 milliers d'euros.

Commissions

Commissions (charges)

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Frais de rétrocessions	1 237	947
Commissions d'apporteurs d'affaires	249	340
Droits de garde	766	947
Commissions de conservation titres	112	311
Frais règlement/livraison bourse	201	228
Commissions de courtage	13	24
Rétrocessions CGP com. Up front	431	110
Commissions sur moyens de paiement	3	7
Total	3 013	2 915

Commissions (produits)

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Commissions sur encours comptes titres	5 408	5 449
Droits de garde	1 551	1 669
Droits d'entrée	0	294
Commissions de courtage	453	1 392
Commissions de gestion sous mandat	-82	85
Commissions gestion OPCVM	58	0
Commissions diverses	26	171
Total	7 414	9 060

Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Frais administratifs		
Impôts et taxes	35	130
Loyers	17	406
Retro commission GSA	1 073	917
Services fournis intragroupe	2 207	971
Frais publicité (Infop)	234	235
Cotisations	62	84
Intérim et autres frais liés au personnel	118	450
Honoraires	654	480
Frais informatiques	927	1 444
Divers	507	125
Total	5 834	5 242

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Frais de personnel		
Salaires et traitements	4 794	3 689
Charges sociales (à l'exception des charges de retraite)	1 986	1 590
Charges de retraite	489	374
Intéressement des salariés	221	241
Total	7 890	5 894

Les salariés Rochebrune Asset Management au sein de Gresham Banque.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de GRESHAM Banque s'élève en 2020 à 45 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices

Le montant d'impôt société de GRESHAM Banque est nul en 2020. Cet impôt est calculé comme en l'absence d'intégration fiscale, et donne lieu à une dette ou une créance envers la SGAPS APICIL dans le cadre de l'intégration fiscale.

Autres informations

L'effectif moyen du personnel en 2020 s'élève à 67,45 personnes.

Au 31 décembre l'effectif est ventilé comme suit :

	2020
Direction	8
Cadres	43
Non cadres	10
Alternant	4
Stagiaire	2
Total	69

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à raison de leurs fonctions s'élève à 1 923 386 €.

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs de la société GRESHAM Banque, au cours de l'exercice 2020.

D. –. Notes sur le hors bilan

a) Les cautions, par des nantissements de contrats d'assurances vie ou de comptes titres s'élèvent à 3 174 milliers d'euros. Les cautions non couvertes par des nantissements correspondent à des engagements pris au profit de GRESHAM pour un montant de 223 milliers d'euros.
b) Les nantissements reçus en garantie sur un contrat de prêt s'élèvent à 6 807 milliers d'euros.
c) Le montant des nantissements reçus en garantie sur cautions est de 3 693 milliers d'euros.

Engagement retraite

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. Ils s'élèvent à un montant de 30 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le mode de calcul de l'engagement à fin 2020 a été réalisé selon la pratique du groupe avec les hypothèses suivantes :

Méthode de calcul : Prospective
Tables de mortalité :

- pour la population masculine : TH 12-14
- pour la population féminine : TF 12-14

Taux médian de progression des salaires par catégorie

- Cadre : 0,98 %
- Non cadre : 2,00 %

Taux de capitalisation net de frais de gestion : idem progression salaire
Taux de rotation du personnel (Turn-Over) par catégorie et par âge

- Cadre : 4,44 %
- Non cadre : 11,76 %

Age de départ en retraite : 62 ans
Modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié
Convention(s) Collective(s) utilisée(s) : BANQUE

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros, sauf III en euros.)	2016	2017	2018	2019	2020
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	8 461	8 461	8 998	8 998	8 998
b) Nombres d'actions émises	555 000	555 000	590 225	590 225	590 225
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires HT	8 439	8 874	14 761	16 313	18 329
b) Résultat avant impôts, amortissements & provisions	2 466	2 009	186	1 644	1 797
c) Impôts sur les bénéfices	6	0	0	0	0
d) Résultat après impôts mais avant amortissements & provisions	2 461	2 008	186	1644	1 797
e) Montant des résultats distribués	0	0	0	1000	0

III. Résultats par actions					
a) Résultat après impôts mais avant amortissements & provisions	4,43	3,62	0,31	2,79	3,04
b) Résultat après impôts, amortissements & provisions	4,24	3,48	0,19	2,69	2,64
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	1,69	0,00
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	17	16	54	57	69
b) Montant de la masse salariale	1 099	1 121	3 519	3 689	4 794
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	624	734	2 211	2 205	2 696

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice de la façon suivante :

— Report à nouveau avant affectation : 5 828 464,82 €
— Bénéfice de l'exercice : 1 557 042,03 €

Soit un montant disponible de 7 385 506,85 €.

Affectation :

— Réserve légale : 0,00 €
— Dividende : 0,00 €
— Report à nouveau après affectation : 7 385 506,85 €

Il est proposé d'affecter le résultat 2020 en report à nouveau le portant ainsi à 7 385 506,85 € après dotation de la réserve légale, sans distribution de dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes par action distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé
2017	0 €
2018	0 €
2019	1 000 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Gresham Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires perçu sous forme de commissions

Risque identifié et principaux jugements :

Comme indiqué dans la note D de l'annexe aux comptes annuels, Gresham Banque a enregistré, sur l'exercice 2020, 7,4 millions d'euros de produits de commissions dont 5,4 millions d'euros de commissions sur encours relatives à la distribution de comptes titres, et 1,6 M€ de droits de garde.
Les commissions sur encours relatives à la distribution de comptes titres représentent un des postes principaux du chiffre d'affaires de Gresham Banque et dont une part importante repose sur une estimation de commissions restant à facturer.
En conséquence de ce qui précède, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires, et notamment l'estimation des commissions restant à facturer comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Effectuer le rapprochement entre les fichiers de gestion et la comptabilité sur le montant total des commissions ;
- Analyser les écarts entre les montants provisionnés au titre de l'exercice précédent et les montants réellement encaissés sur l'exercice pour évaluer la fiabilité de la méthode d'estimation ;
- Tester, à partir de sondage, les hypothèses retenues pour estimer les commissions restant à encaisser.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :
Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes
Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Gresham Banque par l'assemblée générale du 23 mai 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et le 8 juillet 2016 pour le cabinet Mazars
Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 5ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles- ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne et Paris-La Défense, le 11 mai 2021
Les commissaires aux comptes

Mazars
Damien MEUNIER

Deloitte & Associés
Anne-Elisabeth PANNIER

B. – Comptes consolidés

I. – Bilan consolidé

(En milliers d'euros.)

Actif	2020	2019
Opérations interbancaires et assimilées	122 958	145 002
Caisse, Banques Centrales, CCP	79 423	110 301
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	4 353	34 701
A vue	31 383	23 551
A terme	12 152	11 150
Opérations avec la clientèle	5 235	7 150
Autres concours à la clientèle	5 002	6 504
Comptes ordinaires débiteurs	173	646
Obligations, Actions, autres titres à revenu fixe et variable	751	1 752
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	77	77
Immobilisations	6 893	6 218
Immobilisations incorporelles	6 879	6 198
Immobilisations corporelles	13	20
Compte de régularisation et actifs divers	18 053	23 174
Autres actifs	5 419	4 947
Comptes de négociation et de régularisation	10 237	15 839
Ecart d'acquisition	2 396	2 388
Total	153 967	183 373

Passif	2020	2019
Opérations interbancaires et assimilées	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
A vue	0	0
Opérations avec la clientèle	111 248	135 551
Comptes d'épargne à régime spécial	28 150	26 922
A vue	28 150	26 922
Autres dettes	83 098	108 629
A vue	83 098	108 629
A terme	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	19 580	23 565
Autres passifs	10 269	14 805
Comptes de négociation et de régularisation	9 311	8 760
Provisions pour risques et charges	254	599
Intérêts minoritaires	3	-165
Capital et réserves	2	2
Résultat	0,23	-167
Capitaux propres part du groupe (Hors Fonds pour Risques Bancaires Généraux)	22 883	23 823
Capital souscrit	8 998	8 998
Primes d'émission	658	658
Réserves consolidées et autres	12 999	10 744
Résultat de l'exercice	228	3 423
Total	153 967	183 373

Hors Bilan	2020	2019
Engagements donnés	3 397	1 330
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	3 397	1 330
Engagements reçus	7 236	8 512
Nantissements reçus en garantie des prêts et cautions	7 236	8 512

II. – Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	174	137
Intérêts et charges assimilées	-454	-358
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Commissions (produits)	25 553	27 192
Commissions (charges)	-7 546	-7 088
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-14	-23
. Gains sur opérations sur titres de transaction	-12	-4
. Gains ou pertes sur opérations de change	-2	-19
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-4	-3
. Gains ou pertes sur opérations sur titres de placement	-4	-3
Autres produits d'exploitation bancaire	0	187
Autres charges d'exploitation bancaire	-63	-67
Produit net bancaire	17 647	19 977
Charges générales d'exploitation	-15 288	-13 972
. Frais de personnel	-7 511	-6 747
. Autres frais administratifs	-10 901	-9 099
. Autres produits d'exploitation non bancaire	3 107	2 537
. Autres charges d'exploitation non bancaire	17	-663
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 683	-1 483
Résultat brut d'exploitation	676	4 522
Coût du risque	0	0
Résultat d'exploitation	676	4 522
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant impôt	676	4 522
Résultat exceptionnel	0	-70
. Produits exceptionnels	0	705
. Charges exceptionnelles	0	-775
Impôt sur les bénéfices	-448	-1 196
Intérêts minoritaires	0	-167
Résultat net - part du groupe	228	3 423
Résultat par action (en euros)	0,39	5,80
Résultat dilué par action (en euros)	0,39	5,80

III. – Notes annexes aux comptes consolidés

A. – Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, Gresham Banque a lancé en 2019 le projet SYMBIOTE (Système de Management Bancaire Intégré des Opérations Titres et Espèces). Ce projet vise à rationaliser le système d'information de la banque pour assurer une gestion unifiée de ses opérations quel que soit leur réseau de distribution. Le deuxième lot, livré en deux parties en production :

- Fin juillet 2020, gestion intégrée sur Olympic / Boréa les tiers Intencial,
- Fin novembre 2020 :
  - Gestion intégrée sur Olympic / Boréal des comptes Intencial
  - Transfert sur Olympic de la chaine espèce d'Intencial.

La fusion d'APICIL AM et de Roche Brune AM au 31 décembre 2019 a entrainé un changement comptable majeur pour la société sur l'année 2020, le retrait de l'option de TVA sur l'activité OPC impliquant l'entrée d'une charge de TVA dans le résultat.
La tarification des mandats a été abaissée au 1er juillet 2020 (de 10 à 5 BP) avec un impact sur l'année estimé à 1.5m €.
APICIL AM s'est engagée dans l'intégration des critères Investissement Socialement Responsable (ISG) et Environnementaux Sociaux de Gouvernance (ESG) dans ses processus de gestion, tant sur dans la gestion des portefeuilles des entités du Groupe que dans la gestion des OPC. Une évolution de la gamme d'OPC en ce sens est menée, tandis que de nouveaux projets ont été initiés.
L'épidémie du Covid-19, apparue en mars 2020, a entraîné une crise sanitaire mondiale. Gresham Banque et APICIL AM ont mis en œuvre des mesures appropriées pour leurs employés et pour répondre aux besoins de leurs clients. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon précise les impacts de cette crise à date, l'intégralité des opérations de Gresham Banque et APICIL AM ont pu être maintenue et aucun impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2020 n'a été identifié.

B. – Périmètre, méthodes de consolidation et principes comptables

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 24/03/2020 par le Directoire.
Les comptes consolidés sont établis conformément aux normes comptables en vigueur et aux principes définis par le Ministère de l'Economie, après avis du Comité Consultatif de la Législation et de la Règlementation Financière (CCLRF).

1. – Périmètre de consolidation

	Siège	Nationalité	Siren	Activité	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société mère						
GRESHAM Banque	20 rue de la Baume 75008 - Paris	Française	341 911 576	Banque		
Société consolidée par intégration globale						
APICIL Asset Management	20 rue de la Baume 75008 Paris	Française	343 104 949	Gestion de portefeuille	100,00 %	99,98 %

Les comptes de ces sociétés sont également inclus dans la combinaison de la SGAPS Apicil.

2. – Méthodes de consolidation

Les comptes de la société Apicil Asset Management, contrôlée de manière exclusive, ont été consolidés par la méthode de l'intégration globale.

3. – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes des sociétés intégrées globalement sont établis dans le respect des normes comptables bancaires.

3.1. – Opérations réciproques

Les opérations intra-groupes ont été éliminées, ainsi que les soldes des comptes réciproques.

3.2. – Opérations en devises

Les créances, dettes et engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du dernier jour de l'exercice.

3.3. – Bilan consolidé

3.3.1. – Portefeuille titres
Les opérations concernant le portefeuille sont enregistrées conformément aux normes en vigueur.

Les titres détenus en portefeuille sont ainsi répartis en trois catégories :

— Titres de transaction
Destinés à être cédés dans un délai maximum de six mois, ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition net. La réévaluation au prix de marché à la date d'arrêté conduit à inscrire les plus ou moins-values latentes au compte de résultat.

— Titres de placement
Ces titres, acquis avec l'intention de les conserver plus de six mois, sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors frais et coupon couru. Seules les moins-values latentes sont portées au compte de résultat par dotation aux comptes de provision pour dépréciation.

— Titres de participation
Il s'agit de titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition. Les moins-values latentes, calculées par rapport à leur valeur d'utilité à la date d'arrêté, font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.3.2. – Titres reçus ou donnés en pension livrée
La société mère du groupe est seule intermédiaire dans les opérations de pension entre le cédant et le cessionnaire ; elle est donc à ce titre rémunérée. Les titres n'étant ni prêtés, ni empruntés par GRESHAM Banque, ils ne figurent donc ni à l'actif ni au passif du bilan consolidé.

3.3.3. – Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans, à partir de la date de mise en service.
Les immobilisations corporelles sont amorties de la manière suivante :

Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

3.4. – Créances et dettes

Les créances et dettes sont classées au bilan selon leur nature. Elles sont également regroupées et ventilées selon leur échéance.

3.5. – Engagements à long terme accordés aux les salariés

Chaque année, la société actualise l'évaluation de ses engagements de retraite envers ses salariés. Le calcul tient compte des risques de mortalité, du turnover du personnel, de la taille réduite de la population et des départs à la retraite de l'année. La méthode appliquée est celle préconisée par l'AGIRC/ARRCO et elle est conformes à la recommandation ANC 2013-02. Ces engagements de retraite ne font pas l'objet d'une provision mais sont comptabilisés dans les engagements hors bilan. Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue à partir de 20 ans d'ancienneté.

3.6. – Compte de résultat consolidé

3.6.1. – Résultat sur les opérations de change
Les résultats sur les opérations de change sont déterminés selon les modalités prévues par les textes en vigueur. Les gains et les pertes de change latents ou définitifs sont comptabilisés au compte de résultat.

3.6.2. – Revenus du portefeuille titres
Les revenus d'actions sont comptabilisés au moment de leur encaissement.
Les intérêts des titres à revenu fixe inscrits aux postes titres de placement et titres d'investissement correspondent aux intérêts acquis au jour le jour pendant la période effective de détention.

3.6.3. – Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change
Les sociétés consolidées n'interviennent pas pour compte propre sur des marchés organisés ou de gré à gré d'instruments financiers, à terme ferme ou conditionnel, de taux d'intérêt ou de change.

3.6.4. – Revenus des commissions
Les produits et charges, qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

3.7. – Résultat par action

Le capital social est composé de 590 225 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,24 €, il est entièrement libéré. Le résultat s'élève à 0,39 € par action pour 2020.

C. – Notes sur le bilan consolidé

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros

Caisse, Banques Centrales, CCP

Le montant des liquidités placées sur le compte Banque de France de GRESHAM Banque s'élève à 79 423 milliers d'euros au 31 décembre 2020, contre 110 301 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Les créances à vue sur les établissements de crédits se montent à 43 535 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 23 551 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Afin de diversifier ses contreparties, Gresham Banque a choisi de placer 10 000 milliers d'euros dans un Compte à Terme ouvert à la Caisse d'épargne, et Apicil Asset Management, détient désormais deux comptes à terme chez CM-CIC pour un montant de 2 150 milliers d'euros.

Autres concours à la clientèle

Les prêts accordés à la clientèle sont en baisse d'environ 2 M€ du fait de l'arrivée à l'échéance de certains (ex. QUIVALIO pour 500 K€). Aucun nouveau crédit n'a été accordé.
Les prêts sont garantis en hors bilan par des nantissements de contrats d'assurances et ou de comptes titres pour 6 807 milliers d'euros.

Portefeuille titres (hors intérêts courus et non échus)

(En milliers d'euros.)	Titres de transaction	Titres de placement	Total
Effets publics et valeurs assimilées - cotés	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable			
OPCVM de capitalisation	0	752	752
Obligations et autres titres à revenu fixe – non cotés		12 150	12 150
Total du portefeuille	0	12 902	12 902
Valeur de marché	0	12 902	12 902

Parts dans les entreprises liées

Ce poste représente les participations dans Infoplacement.fr, dans GRESHAM SA et dans GRESHAM Immobilier.

Entreprise liée	Nature relation	Lien	Pourcentage	Transactions	Montant au 31/12/20209
Gresham SA	Hors périmètre de consolidation	Entreprise liée	ns	Compte courant ouvert chez Gresham banque	598 789,16
Gresham immobilier	Hors périmètre de consolidation	Entreprise liée	5 %	Compte courant ouvert chez Gresham banque	195 927,64
Infoplacement	Hors périmètre de consolidation	Entreprise liée	5 %	Compte courant ouvert chez Gresham banque	327 338,25
APICIL Asset Management	Consolidée	Filiale	99,98 %	Compte courant ouvert chez Gresham banque	3 919 601,24

Immobilisations

a) Valeurs brutes

(En milliers d'euros.)	Montant brut 31/12/2019	Entrées	Sorties	Montant brut 31/12/2020	Amortissements & provisions 31/12/2020	Montant net 31/12/2020
Immobilisation incorporelles						
Fonds de commerce	198			198	-198	0
Logiciels (y compris immobilisations en cours)	14 218	4 783	-2 428	16 573	-10 134	6 439
Marques	440			440		440
Immobilisations corporelles						
Matériel informatique	62	2		65	-54	11
Autres immobilisations corporelles	20			20	-17	3
Total immobilisations	14 939	4 785	-2 428	17 296	-10 403	6 893

La nouvelle entrée d'immobilisation incorporelle est liée à l'acquisition de la société Roche-Brune AM et suit la logique de la Transmission Universelle de Patrimoine au 31 décembre 2019 :
Il s'agit du complément de prix d'acquisition versé à ROCHE BRUNE PATRIMOINE et LA CORDEE. Ce complément d'un montant de 7 935 Euro vient augmenter la base non amortissable du malis de fusion lié à l'acquisition de Roche Brune Asset Management.
Pour rappel, le malis de fusion représente un « goodwill », il correspond à l'avantage économique futur résultant des synergies apporté par l'acquisition du savoir faire de la société absorbée.
Dans le cadre du projet SYMBIOTE (Système de Management Bancaire Intégré des Opérations Titres et Espèces), des frais de développement ont été également enregistrés en immobilisations en cours pour un montant de 2 355 Milliers d'euros.

b) Amortissements et provisions

(En milliers d'euros.)	Amortissements & provisions 31/12/2019	Dotations	Reprises	Amortissements & provisions 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	198	0	0	198
Logiciels	8 460	1 673	0	10 133
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	45	9	0	54
Autres immobilisations corporelles	17	0	0	17
Total amortissements et provisions	8 720	1 683	0	10 403

Seuls les éléments du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan ont fait l'objet en totalité d'une provision pour dépréciation.

Comptes de régularisation et actifs divers

Autres actifs

(En milliers d'euros.)	2020	2 019
Créances rétrocessions	332	332
Créances fiscales et sociales	1 455	432
Créances groupe APICIL	1 833	2 598
Créances clients	791	919
Débiteurs divers	987	666
Total	5 399	4 947

Les créances du groupe APICIL (1 833 milliers d'euros) correspondent pour 894 milliers d'euros aux frais de fonctionnement d'APICIL Gestion constatés par APICIL Asset Management, et pour le solde, soit 939 milliers d'euros, aux montants des honoraires de gestion sous mandat facturés par APICIL AM aux sociétés du groupe.

Comptes de négociation et de régularisation actifs

(En milliers d'euros.)	2020	2 019
Comptes de règlement des opérations sur titres	270	833
Commissions de rétrocessions à recevoir	3 275	9 063
Produits à recevoir groupe APICIL	1 913	742
Produits à recevoir partenariats	2 297	3 120
Produits à recevoir honoraires gestion OPC	3 134	1 859
Autres produits à recevoir	70	76
Charges constatées d'avance	25	146
Total	10 985	15 839

Les soldes des comptes de règlement des opérations sur titres concernent des transactions dénouées dans les premiers jours de l'année 2020.
Les commissions de rétrocessions à recevoir correspondent principalement aux montants à collecter auprès des sociétés de gestion pour le compte des sociétés du Groupe APICIL.

Opérations avec la clientèle

La diminution des dépôts à vue créditeurs de la clientèle, qui sont passés de 135 551 milliers d'euros à 114 995 milliers d'euros entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, s'explique principalement par les actions commerciales de la fin d'année qui ont permis d'augmenter la collecte, ainsi que par l'arrivée à échéance de plusieurs produits structurés, non encore réinvestis par les clients.

Comptes de régularisation et passifs divers

Autres passifs

(En milliers d'euros.)	2020	2 019
Dettes rétrocessions groupe APICIL	2 179	4 974
Dettes rétrocessions sociétés de gestion	599	514
Dettes fiscales et sociales	3 637	3 243
Dettes droits de garde	636	553
Dettes fournisseurs et diverses	5 106	5 521
Dépôts de garantie reçus	0	0
Total	13 341	14 805

Les commissions de rétrocessions correspondent aux montants collectés auprès des sociétés de gestion pour le compte des sociétés du groupe APICIL et restant à reverser à ces sociétés.

Comptes de négociation et de régularisation passifs

(En milliers d'euros.)	2020	2 019
Comptes de règlement des opérations sur titres	3 443	4 344
Charges à payer groupe APICIL	1 353	1 276
Autres charges à payer	1 124	3 140
Total	5 920	8 760

Variation de la situation nette consolidée pendant l'exercice

(En milliers d'euros.)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres consolidés	QP intérêts minoritaires	Actif net part du groupe
Solde avant affectation	8 998	658	9 804	3 423	22 882	3	22 885
Augmentation de capital					0		0
Affectation du Résultat N-1			3 423	-3 423	0		0
Résultat de l'exercice				228	228		228
Solde au 31 décembre 2020	8 998	658	13 227	228	23 810	3	23 113

Echéances des créances et des dettes

(En milliers d'euros.)	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans	Solde
Créances				
Autres concours à la clientèle	195	1 879	2 987	5 062
Comptes ordinaires débiteurs	173			173
Total	368	1 879	2 987	5 235
Dettes :				
Comptes d'épargne à régime spécial		28 150		28 150
Autres dettes à vue	87 018			87 018
Total	87 018	28 150	0	115 168

Hors bilan

a) Les cautions, par des nantissements de contrats d'assurances vie ou de comptes titres s'élèvent à 3 174 milliers d'euros. Les cautions non couvertes par des nantissements correspondent à des engagements pris au profit de GRESHAM pour un montant de 223 milliers d'euros.
b) Les nantissements reçus en garantie sur un contrat de prêt s'élèvent à 6 807 milliers d'euros.
c) Le montant des nantissements reçus en garantie sur cautions est de 3 693 milliers d'euros.

Engagement retraite

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. Ils s'élèvent à un montant de 308 milliers d'euros au 31 décembre 2020 pour les salariés de Gresham Banque.
Le mode de calcul de l'engagement à fin 2020 a été réalisé selon la pratique du groupe avec les hypothèses suivantes :
Méthode de calcul : Prospective
Tables de mortalité :

- pour la population masculine : TH 12-14
- pour la population féminine : TF 12-14

Taux médian de progression des salaires par catégorie

- Cadre : 0,98 %
- Non cadre : 2,00 %

Taux de capitalisation net de frais de gestion : idem progression salaire
Taux de rotation du personnel (Turn-Over) par catégorie et par âge
Cadre : 4,44 %
Non cadre : 11,76 %
Age de départ en retraite : 62 ans
Modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié
Convention(s) Collective(s) utilisée(s) : BANQUE

D. – Notes sur le compte de résultat consolidé

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Intérêts et produits assimilés

Les produits proviennent pour 174 milliers d'euros d'opérations avec la clientèle.

Intérêts et charges assimilées

Les charges d'intérêts s'élèvent à 454 milliers d'euros et correspondent aux intérêts négatifs des liquidités placées sur le compte Banque de France et auprès d'établissements de crédit.

Commissions

Commissions (charges)

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Frais de rétrocessions	1 592	1 491
Commissions Placement Gresham SA	4 142	3 381
Commissions d'apporteurs d'affaires	249	340
Droits de garde	766	947
Commissions de conservation titres	112	311
Frais règlement/livraison bourse	201	228
Commissions de courtage	13	24
Rétrocessions CGP com. Up front	431	110
Frais liés gestion	10	244
Commissions sur moyens de paiement	9	12
Total	7 525	7 088

Commissions (produits)

(En milliers d'euros.)	2020	2 019
Commissions sur encours comptes titres	5 408	5 449
Droits de garde	1 551	1 669
Droits d'entrée	0	294
Commissions de courtage	453	1 392
Commissions de gestion sous mandat	6 582	9 528
Commissions gestion OPCVM	11 551	8 602
Commissions diverses	216	259
Total	25 759	27 192

Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	2020	2 019
Frais de personnel		
Salaires et traitements	4 794	4 188
Charges sociales (à l'exception des charges de retraite)	1 986	1 885
Charges de retraite	489	417
Intéressement des salariés	221	257
Total	7 490	6 746

L'augmentation des frais de personnel trouve son origine dans l'harmonisation des statuts et conditions de rémunérations, dans le cadre des accords de substitution mis en place en 2019, suite à la réorganisation des activités par filière au 1er janvier 2018.
L'effectif moyen du personnel en 2020 s'élève à 67,45 personnes.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 25 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes, et 119 milliers d'euros au titre des OPC sur APICIL Asset Management. Il se monte à 45 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes pour GRESHAM Banque.

Autres frais administratifs

Les autres frais se montent à 10 984 milliers d'euros pour l'année 2020 contre 9 099 milliers d'euros en 2019 et se composent de :

(En milliers d'euros.)	2020	2019
Commissions OPC versées à GRESHAM SA	1 087	917
Facturation de frais administratifs de GRESHAM SA	0	126
Facturation de frais administratifs d'APICIL Gestion	3 749	1 316
Facturation d'Infoplacement (publicité)	649	766
Abonnements bases financières et recherche financière	1 448	1 106
Frais de maintenance et autres prestations informatiques	1 636	1 661
Honoraires CAC	188	192
Honoraires divers	1 667	1 265
Taxes et cotisations	208	629
Autres frais	352	1 121
Total	10 984	9 099

Autres produits et charges d'exploitation non bancaire

Les autres produits d'exploitation non bancaires correspondent essentiellement aux frais refacturés aux sociétés du groupe en application des conventions de mandat de gestion pour un montant de 3 086 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Résultat exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel n'est constaté dans les comptes au titre de l'exercice 2020.

Impôt sur les bénéfices

La charge nette d'impôt société consolidée est de 448 milliers d'euros en 2020 provenant uniquement d'APICIL AM, car aucun impôt n'est constaté par GRESHAM Banque.

IV. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Gresham Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires perçu sous forme de commissions

Risques identifiés et principaux jugements

Comme indiqué dans la partie « Notes sur le compte de résultat consolidé » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a enregistré, sur l'exercice 2020, 25,8 millions d'euros de produits de commissions dont 6,6 millions d'euros d'honoraires au titre de la gestion d'actifs, 11,6 millions d'euros de frais de gestion de facturation aux OPCVM, 5,4 millions d'euros de commissions sur encours relatives à la distribution de comptes titres, 1,6 millions d'euros de droits de garde et 0,5 million d'euros de commissions sur transactions sur titres.
Les frais de gestion de facturation aux OPCVM et les honoraires au titre de la gestion d'actifs représentent deux des postes principaux du chiffre d'affaires du groupe Gresham Banque. Par ailleurs, une part importante des commissions sur encours relatives à la distribution de comptes titres repose sur une estimation de commissions restant à facturer.
En conséquence de ce qui précède, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment des produits de commissions, comme un point clé de l'audit dans la mesure où les sources de commissions sont multiples.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Effectuer des tests, à partir de sondage, sur la cohérence des frais de gestion facturés aux OPCVM et des honoraires de gestion d'actifs par retour au mandat de gestion,
- Effectuer des rapprochements entre les fichiers de gestion et la comptabilité sur le montant total des commissions,
- Analyser les écarts entre les montants provisionnés au titre de l'exercice précédent et les montants réellement encaissés sur l'exercice pour évaluer la fiabilité de la méthode d'estimation,
- Tester, à partir de sondage, les hypothèses retenues pour estimer les commissions restant à encaisser.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Gresham Banque par l'assemblée générale du 23 mai 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et le 8 juillet 2016 pour le cabinet Mazars.
Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans sa 5ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Villeurbanne et Paris-La Défense, le 11 mai 202
Les commissaires aux comptes

Mazars
Damien MEUNIER

Deloitte & Associés
Anne-Elisabeth PANNIER

V. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.